



## La raison du plus fort

Alain G. Gagnon, *La raison du plus fort. Plaidoyer pour le fédéralisme multinational*, Montréal, Québec Amérique, 2008, 236 p.

Il est possible de penser autrement l'imbrication du Québec dans la fédération canadienne sans brandir à chaque fois la « menace » séparatiste. Il suffirait d'instaurer une forme de fédéralisme asymétrique qui reconnaisse les identités nationales et qui les dote des pouvoirs nécessaires. C'est ce que démontre clairement Alain-G. Gagnon, expert et prolifique auteur sur la question. M. Gagnon est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec et professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal.

Le Canada est loin d'être la seule démocratie multinationale. Le Royaume-Uni, l'Inde, la Belgique et l'Espagne sont aussi des États qui doivent composer avec leurs minorités nationales. Or, il s'avère que le Canada traîne la patte en matière de reconnaissance de ses minorités, surtout depuis le rapatriement de sa Constitution en 1982 sans l'accord du Québec. Cette non-reconnaissance crée une tension constante entre les deux ordres de gouvernements fédéral et provincial et s'appuie en fait sur la raison du plus fort. Bref, le Canada s'est éloigné de plus en plus de la signification originelle du fédéralisme en se comportant comme une entité mononationale. La Charte canadienne même, œuvre de Pierre Elliot Trudeau, est venue miner le rôle des représentants politiques des nations minoritaires en permettant, voire en encourageant tous les individus ou groupes d'individus à venir y revendiquer leurs droits. Selon le philosophe James Tully, souvent cité par Gagnon « la Charte a lors pour conséquence d'absorber le Québec dans une culture nationale pancanadienne, ce que précisément l'instauration de la Constitution de 1867 [...] devait empêcher » (p.163). Depuis, le Québec se voit bloqué par cette constitution qu'il n'a pas signée ; la loi suprême du pays ne le reconnaît pas et on peut y apporter des changements sans son accord. Les statistiques le montrent : au Québec, les gens qui se disent uniquement Québécois ou plus Québécois que Canadiens sont en majorité (p.53).

Pour sortir de l'impasse, donc, Gagnon fait la promotion du fédéralisme asymétrique. Il est bien conscient des oppositions que cela soulève. D'une part, il y a ceux qui voient dans l'instauration d'une citoyenneté asymétrique un danger de traitement inéquitable et les prémices à l'érosion de l'unité du pays. D'autre part, il y a ceux comme lui qui, au contraire,

voient dans cette possibilité de vivre des identités plurielles une manière de réintégrer positivement la fédération. C'est ce qui serait « observé en Espagne, où les communautés autonomes et a fortiori les communautés nationales historiques participent en toute légitimité à la construction fédérale de l'Espagne » (p.77).

Pour ceux qui s'inquiètent du principe d'égalité, Gagnon, s'appuyant encore sur Tully, introduit les remarques suivantes : il faut distinguer le traitement identique du traitement équitable. Le premier se réfère au libéralisme procédurier, au fédéralisme centralisateur ; l'autre s'inspire du libéralisme communautariste. Les provinces, comme des individus, ont peut-être des besoins particuliers qu'il serait irrecevable de ne pas reconnaître sous prétexte qu'ils introduiraient de l'inégalité entre les membres d'un même État. Beaucoup plus qu'au Canada anglais en général, pour que les droits individuels aient un sens au Québec, il faut reconnaître des droits particuliers au seul État d'Amérique du Nord où le français est la langue parlée par une majorité.

Gagnon s'arrête quelque temps sur l'analyse de ces deux visions politiques du monde qu'il associe l'une à Trudeau et l'autre à Charles Taylor. Trudeau s'est toujours opposé à une forme d'asymétrie. Il « s'est fait le défenseur des droits individuels, tout en misant sur le multiculturalisme pour atténuer au maximum toute demande de reconnaissance nationale formulée par le Québec » (p.98). De son côté, Charles Taylor s'est fait le défenseur d'un communautarisme qui pallie les manques de reconnaissance au sein des États nationaux. Si Trudeau avait en horreur toute velléité de protection d'identité communautaire, à moins qu'elle ne s'applique au Canada entier, Taylor voyait plutôt en celle-ci une source de dignité humaine.

Alain-G. Gagnon se porte à la défense de cette nation sans État qu'est le Québec. Ses analyses claires et accessibles s'appuient sur les penseurs du libéralisme classique et actuel et procèdent constamment par la comparaison avec les autres pays multinationaux. Ses écrits sont traduits dans plusieurs langues. Son expertise est reconnue internationalement. Avec Michel Seymour, auteur de *De la tolérance à la reconnaissance*, il a sans doute produit un des ouvrages les plus importants de 2008 sur les impasses du fédéralisme centralisateur ● (R.B.)